



Arrondissement de
Pontivy

Commune de Pleugriffet

Séance du 19 décembre 2019

Date de la convocation

12/12/2019

Date d'affichage

12/12/2019

Nombres de membres

Afférents au conseil
municipal : 13
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12
dont 0 pouvoir.

L'an 2019, le 19 Décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire, Bernard LECUYER.

Présents : Mr LECUYER Bernard, Mr LE DOUARIN Yannick, Mme LE MAY Annick, Mr LANTRAIN Albert, Mme MOISAN Marie-Odile, Mr MOISAN Gilles, Mr LE BRIS Gérard, Mme ROLLAND Jessica., Mme LEVEQUE Nadine, Mr LEVEQUE Stéphane. Mme ROUILLARD Anne-Marie, Mme NICOLAZO Florence.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Excusé(s) : Mr JEGAT René

Non excusé (s) :

Secrétaire de séance : Mr LE DOUARIN Yannick.

Réf : 2019-12/01

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2019.

Réf : 2019-12/02

Objet de la délibération : REPRISE DU VIVÉCO

Après avoir reçu les deux personnes susceptibles de reprendre le commerce VIVECO et avoir pris connaissance du projet de chacun, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attendre d'avoir des garanties financières de la part des deux candidats avant de pouvoir faire leur choix.

Aussi, il est décidé de fixer au 20 janvier 2020, la date de réception des renseignements complémentaires et de faire le choix du gérant lors du conseil municipal qui sera fixé dans la foulée.

Réf : 2019-12/03

Objet de la délibération : DOSSIER DSIL 2020.

L'adjoint chargé des travaux fait part aux élus des possibilités de demander une aide de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) - programmation 2020 pour certains travaux, notamment lors des mises aux normes et de sécurisation des équipements publics.

Il rappelle qu'après le déménagement de la mairie vers les nouveaux locaux, il conviendra de réfléchir au devenir de ce bâtiment, avec plusieurs possibilités de rénovation (agrandissement du Centre Culturel, agrandissement du salon de coiffure pour permettre l'installation de toilettes PMR, salles de réunion, création de logements...). Il explique qu'il sera judicieux de réaliser une étude au préalable pour ces travaux, pour la maîtrise des consommations énergétiques et également pour la mise aux normes Accessibilité.

Aussi, il propose d'inscrire ce dossier au titre de la DSIL 2020.

Après délibération, considérant l'intérêt de réhabiliter les locaux actuels, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2020.

Pouvoir est donné au Maire pour faire le dossier.

Réf : 2019-12/04

Objet de la délibération : MAIRIE & MAM : POINT DE SITUATION

L'adjoint donne un état de l'avancement de ces deux chantiers et fait part d'un peu de retard au niveau des faux-plafonds à la mairie. Il regrette également qu'au niveau des plantations, la terre mise en place était de mauvaise qualité. Des réserves seront posées.

Par ailleurs, il explique qu'il conviendra prochainement de faire le choix de la signalétique de la nouvelle mairie

Concernant la MAM, les travaux d'électricité, d'isolation et de placo sont en cours. Le chantier avance correctement.

Les élus prennent acte de l'avancement de ces deux constructions.

Réf : 2019-12/05

Objet de la délibération : TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP : DEMANDE DE SUBVENTION DETR & CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans le cadre des obligations liées à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le Conseil municipal, a entrepris de réaliser les travaux nécessaires dans plusieurs ERP, non accessibles.

Au titre de la programmation DETR 2020, « Petits travaux y compris équipements scolaires, périscolaires, sportifs, dans les églises et ateliers techniques » et de l'aide du Département pour la mise en accessibilité des bâtiments, l'adjoint rappelle aux élus que les travaux de mise en accessibilité des ERP peuvent faire l'objet d'une demande de subvention.

Le plan de financement pour les travaux de mise en accessibilité sur l'année 2020, se présente comme suit pour un coût de travaux estimé à 21 519.33 € HT.

DÉPENSES :

| | |
|----------------------------------|--------------------|
| Travaux de mise en accessibilité | 21 519.33 € |
| Total HT: | 21 519.33 € |

RECETTES :

| | |
|-----------------------|--------------------|
| Conseil Départemental | 7 500.00 € |
| Etat (D.E.T.R.) | 5 810.22 € |
| Autofinancement : | <u>8 209.11 €</u> |
| Total HT: | 21 519.33 € |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver le plan de financement suivant pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux et charge le Maire de présenter ce dossier au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020, et du Conseil Départemental, afin de solliciter une aide financière.

Réf : 2019-12/06

Objet de la délibération : PROJET D'IMPLANTATION D'UN PYLONE TDF

L'adjoint rappelle que lors de la séance du 7 novembre dernier, le conseil a donné un avis favorable à la société TDF pour l'installation d'un pylône destiné aux services de télécommunications en 4G.

Afin de limiter l'exposition du public aux champs magnétiques, il avait été demandé de trouver un site en dehors du bourg.

Suite à cela, la commune a reçu 3 nouvelles propositions de sites, dont l'une à proximité de la lagune, sur la route en direction de RÉGUINY.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir ce site, au niveau des parcelles YK 32 & YK 33, à proximité des lagunes, pour l'implantation du pylône.

Pouvoir est donné au Maire pour informer la société TDF de cette décision.

Réf : 2019-12/07

Objet de la délibération : DEMANDE DE PARTICIPATION DE L'ANIMATRICE POUR LE SÉJOUR EN AUVERGNE

L'adjoint fait part à l'Assemblée de la demande de l'école St-Joseph pour solliciter la présence de l'animatrice lors du séjour à la Bourboule du 8 au 12 juin 2020, pour les 48 élèves du CE2 au CM2.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de donner son accord pour que l'animatrice accompagne les institutrices pour le séjour en Auvergne.

Lors de la séance du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité pour l'inscription de dossiers supplémentaires non-inscrits à l'ordre du jour de la séance.

Les délibérations portent sur :

- *Maintenance des ordinateurs*
- *Création d'un sanitaire PMR dans la salle polyvalente*

| | |
|--------------|-------------------|
| Réf : | 2019-12/08 |
|--------------|-------------------|

Objet de la délibération : MAINTENANCE DES ORDINATEURS

Dans le cadre de la maintenance des ordinateurs, le Maire présente au Conseil la proposition de l'établissement ATWOCLIC de MONTERBLANC qui propose un contrat de maintenance avec 10 heures d'intervention pour un montant de 478.00 € HT.

Cela concerne au total 9 postes : les 2 ordinateurs de la mairie ainsi que le serveur, les 5 ordinateurs de la bibliothèque et l'ordinateur portable.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de valider la proposition d'ATWOCLIC de MONTERBLANC pour un montant TTC de 478.00 € / an et donne pouvoir au Maire pour signer le contrat de maintenance.

| | |
|--------------|-------------------|
| Réf : | 2019-12/09 |
|--------------|-------------------|

Objet de la délibération : CRÉATION D'UN SANITAIRE PMR DANS LA SALLE POLYVALENTE

L'adjoint présente aux élus le devis proposé par le cabinet BLEHER de PLUMELEC pour assurer le suivi des travaux de mise aux normes Accessibilité à la salle polyvalente, notamment la création d'un sanitaire PMR.

Le montant présenté est de 4 960.00 € HT comprenant la préparation de la déclaration de travaux, la réalisation du dossier de consultation et d'appel d'offres ainsi que le suivi des travaux.

Après délibération, considérant les obligations de la commune pour la mise en accessibilité des bâtiments ERP, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition du cabinet BLEHER pour cette mission d'architecte.

Pouvoir est donné au Maire pour ce dossier.

**Conseil Municipal du 19 décembre 2019 comprenant les délibérations
 du numéro 2019-12/01 au numéro 2019-12/09**

Présents : Mr LECUYER Bernard, Mr LE DOUARIN Yannick, Mme LE MAY Annick, Mr LANTRAIN Albert, Mme MOISAN Marie-Odile, Mr MOISAN Gilles, Mr LE BRIS Gérard, Mme ROLLAND Jessica., Mme LEVEQUE Nadine, Mr LEVEQUE Stéphane, Mme ROUILLARD Anne-Marie, Mme NICOLAZO Florence..

Excusé(s) ayant donné procuration :

Excusé(s) : Mr JEGAT René, Maire

Non excusé (s) :

Secrétaire de séance : Mr LE DOUARIN Yannick.